

SEANCE DU 12 JANVIER 2021

Date de convocation : 5 janvier 2021

Date d'affichage : 22 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le douze janvier à 19 heures 45, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle De Convivialité, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absente excusée : Mme Nadia CHETTOUH.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

INTERVENTION DU GAEC HULMER SUR LA PRESENTATION DE SON PROJET : L'EXTENSION D'UNE UNITE DE METHANISATION, L'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE DE 350 VACHES LAITIERES ET L'EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE A LA FAUVISIERE A HAUTEVILLE LA GUICHARD

Monsieur Thierry HULMER est intervenu pour présenter aux membres du Conseil Municipal son projet d'extension d'une unité de méthanisation, de l'exploitation d'un élevage de 350 vaches laitières et de l'extension du plan d'épandage à La Fauvisière à Hauteville La Guichard.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 7 décembre 2020.

MARCHE DE TRAVAUX 2020

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, des informations relatives aux marchés publics de l'année 2020.

L'article 133 du Code des Marchés Publics est rédigé comme suit :

Article 133

« Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'Économie. »

Pour les marchés conclus en 2020 :

C'est l'Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 qui s'applique.

Article 1 de l'Arrêté du 21 juillet 2011 :

Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- ☐ 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- ☐ 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;
- ☐ 3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

La liste mentionnée à l'article 1er comporte, pour chaque marché, les mentions suivantes :

1° L'objet et la date du marché ;

2° Le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement s'il n'est pas établi en France.

L'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices est abrogé.

MARCHES DE TRAVAUX 2020
MARCHES DE 4 000 A 90 000 EUROS HT

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRES	DESCRIPTIF + MONTANT
Extension Cimetière + création des allées	23/09/2019	SARL LEHODEY TP SAS FATOUT TP HYDRO SOURCE	50290 MUNEVILLE SUR MER 50490 SAINT SAUVEUR LENDELIN 14610 CAIRON	Extension Cimetière + création des allées Le Bourg 16 951.00 € HT
Réfection joints clocher de l'Église	02/03/2020	SARL HELAINE GREGORY	50200 COURCY	Joints clocher de l'Église Le Bourg 42 653.70 € HT
Travaux de réfection de voirie La Besnetière et Le Roqueray	09/07/2019 26/05/2020	LAISNEY TP	50190 SAINT SEBASTIEN DE RAIDS	Travaux de réfection de voirie La Besnetière et Le Roqueray 19 800.38 € HT
Travaux de réfection de voirie La Bretonnière et La Landelle	24/09/2020	SARL LEHODEY TP	50290 MUNEVILLE SUR MER	Travaux de réfection de voirie La Bretonnière et La Landelle 12 941.00 € HT
Drainage de l'Eglise	02/10/2019	SARL LEHODEY TP	50290 MUNEVILLE SUR MER	Drainage de l'Eglise Le Bourg 4 664.00 € HT

RESTES A REALISER

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que des travaux prévus en 2020 n'ont pas été tous réalisés pour des raisons n'étant pas du fait de la Commune et seront effectués en 2021. Il propose de les mettre en Restes A Réaliser afin de pouvoir les régler avant l'exécution du Budget 2021. Il s'agit du compte 2116 travaux dans le Cimetière pour un montant de 45 000 € ; compte 21318 travaux dans le Cabinet Infirmier pour un montant de 4 000 € et compte 2135 achat d'une boîte à lire pour un montant de 3 000 €.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition.

BILAN CANTINE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan financier de la Cantine pour l'année civile 2020. Celui-ci fait ressortir un déficit de 14 710,07 €.

BILAN CONSOMMATION ELECTRIQUE 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan de la consommation électrique de l'année 2020. Le montant s'élève à 4 591,47 € et présente une légère diminution par rapport à l'année 2019, dû à une diminution de la location des Salle des Fêtes et de Convivialité suite à la pandémie.

TARIFS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'état financier de la Salle des Fêtes pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de reconduire pour l'année 2022 les tarifs de location de la Salle des Fêtes ; à savoir :

- 270.00 € pour les habitants Hors Commune,
- 180.00 € pour les associations Hors Commune,
- 180.00 € pour les habitants de la Commune,
- 90.00 € pour les associations de la Commune (pour les trois premières locations) et 180,00 € à partir de la quatrième location.

De plus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de reconduire pour l'année 2022 le tarif de location de la Salle de Convivialité ; à savoir : 50.00 €.

DROIT DE PASSAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, donne son accord pour la constitution d'une servitude au profit des propriétaires des parcelles AN n° 147 et n° 148.

Cette servitude consiste à l'utilisation piétonnière de la parcelle AN n° 146 appartenant à la Commune, pour entrer et sortir de leur propriété.

PROPOSITION DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les conclusions rendues par la Commission d'Action Sociale au sujet de la prise en charge des frais de restauration de l'enfant Esteban CASANOVA qui s'est réunie le 28 décembre 2020.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention), décident de conforter les conclusions de la Commission, à savoir prendre en charge les frais de restauration à hauteur de 1.32 € par repas à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU GAEC HULMER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un dossier reçu de la Préfecture de La Manche concernant la demande d'enregistrement, présentée par le GAEC HULMER, dont le siège social est situé « La Fauvisière » à Hauteville La Guichard, pour l'extension d'une unité de méthanisation, l'exploitation d'un élevage de 350 vaches laitières et l'extension du plan d'épandage à ladite adresse.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (6 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions), émettent un avis favorable sur la demande d'enregistrement tel que prévu à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement.

IMPLANTATION PYLONE

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal de la réunion qui s'est déroulée le mardi 15 décembre 2020 à 11 h avec Monsieur Emilien DABIN, représentant de la Société ITAS Ouest à SAINT-HERBLAIN (filiale de télédiffusion de France).

Il leur explique qu'un projet d'installation d'un mât servant à couvrir la zone blanche téléphonique pourrait être installé sur la parcelle cadastrée AM n° 64, située à La Plairie et appartenant à Madame Anne-Marie SADOUC sur la Commune de CAMBERNON, pour le compte de l'opérateur ORANGE et dans le cadre du NEW DEAL.

Il leur précise d'autre part que cette installation étant sur un terrain privé, il sera soumis à Déclaration Préalable et qu'un dossier d'information sera remis par la Société ITAS en Mairie avant la demande d'autorisation.

LOCATION MOBILIERE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Francis LEPRIVEY met à disposition de la Commune sa remorque.

De ce fait, il souhaite la louer au bénéfice de la Commune pour un montant de 200 € par an.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition et demandent à Messieurs Jacky MARIE et Joël PEZERIL, Adjointes d'effectuer des demandes de devis afin d'acheter une remorque pour le compte de la Commune.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions), décide d'inscrire un crédit de 1 500 € au Budget de l'exercice 2021 pour l'attribution de subventions.

En ce qui concerne les subventions aux associations locales, ils attribuent le montant suivant :

- le Comité des Fêtes	160 €
- l'Association des Anciens Combattants	160 €
- le Club de l'Amitié	160 €
- la Société De Chasse	230 €
- Pour La Bonne Cause	160 €

soit un total de 870 €.

En ce qui concerne les subventions diverses, ils attribuent pour les associations suivantes qui en font la demande le montant suivant :

- l'œuvre des Pupilles de l'École Publique	10 €
- l'Association Autonome des Aveugles de la Manche	10 €
- l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	10 €
- l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	10 €
- la Prévention Routière Départementale	15 €
- l'APEI Centre-Manche	20 €
- l'Association des Visiteurs de Malades dans les Hôpitaux	25 €
- Fondation ARSEP	23 €
- les J.A. (Jeunes Agriculteurs)	30 €
- la Chambre des Métiers de la Manche (CFA/IFORM)	30 €
- la Croix Rouge Française	30 €
- l'Association Française contre les Myopathies	30 €
- le Secours Catholique	30 €
- l'Association des Donneurs de Sang	40 €
- le Comité Départementale de Défense contre le Cancer	152 €
- l'Association France Alzheimer Coutances	23 €
- les Maisons de l'Arc En Ciel Saint Sever Calvados	23 €
- l'Association REVES	20 €
- la Batterie Fanfare de Coutances	20 €

soit un total de 551 €.

En ce qui concerne les subventions diverses, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que la situation sera étudiée lors d'une séance municipale du 4^{ème} trimestre 2021.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les Élections Départementales et Régionales se dérouleront en juin prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Monsieur le Préfet de La Manche demandant la désignation d'un référent « COVID » sur notre Commune.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désignent Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire comme référent « COVID » et comme suppléant Monsieur Michel PENLAE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise SAS FATOUT TP de SAINT SAUVEUR VILLAGES relatif aux travaux de curage et de dérasement de la route de La Hardelière et de dérasement du chemin Le Bouleau.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis d'un montant de 3 750.60 € TTC.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes concernant la mise en place d'une poubelle au niveau du Cimetière.

Après débat et après contact avec l'employé communal, Monsieur le Maire propose qu'une poubelle uniquement réservée aux plastiques sera mise en place pendant une phase expérimentale.

Monsieur Benoit FOURREAU se propose d'organiser une réunion au sujet de la mise en place d'un marché sur la Commune. Il adressera une proposition de date dans les prochains jours.

Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint fait part aux membres du Conseil Municipal d'une réunion qu'il a eu au sujet des déchets ménagers. Le compte rendu sera adressé par mail à tous les Conseillers Municipaux.

Monsieur Alexandre HERMAN précise aux membres du Conseil Municipal qu'un défaut de chaussée apparaît au niveau de La Lande Hurel. Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint en charge de la voirie de régler ce problème.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 8 mars 2021 à 20 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 28.